

Françoise de Bel-Air

Migrations internationales et politique en Jordanie

Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

revues.org

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique

Françoise de Bel-Air, « Migrations internationales et politique en Jordanie », *Revue européenne des migrations internationales* [En ligne], vol. 19 - n°3 | 2003, mis en ligne le 20 juin 2006, consulté le 11 février 2012. URL : <http://remi.revues.org/2651> ; DOI : 10.4000/remi.2651

Éditeur : Association pour l'étude des migrations internationales

<http://remi.revues.org>

<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur :

<http://remi.revues.org/2651>

Document généré automatiquement le 11 février 2012. La pagination ne correspond pas à la pagination de l'édition papier.

© Université de Poitiers

Françoise de Bel-Air

Migrations internationales et politique en Jordanie

Pagination de l'édition papier : p. 9-41

- 1 En Jordanie, le recours à l'émigration internationale a constitué, et constitue encore de nos jours, une stratégie de stabilisation politique et sociale ayant garanti la reproduction des structures du pouvoir. Cette stratégie a répondu aux mouvements de migrations forcées de 1948 et 1967 en provenance de Palestine, mais aussi à celui de 1990-1991, né de la Guerre du Golfe. Ces trois mouvements ont en effet chacun profondément affecté le contexte économique, social et politique jordanien, en particulier le mode de redistribution des ressources et d'accès au capital.
- 2 L'instrumentalisation des mouvements migratoires dans la pratique politique après la Guerre du Golfe ne peut être démontrée sans un retour sur le contexte préliminaire à cette période. Les caractéristiques de la population jordanienne et des relations État-société, les contraintes rencontrées dans l'accès au capital, qui perdurent en Jordanie jusqu'à nos jours, trouvent en effet leur source dans les exodes palestiniens de 1948 et 1967. Les modalités du recours à l'émigration internationale, de 1973 au milieu des années 1980, pour répondre à ces contraintes particulières ont, de même, été modelées par le contexte né de ces mouvements. Dans un premier temps, pour la période 1973-1985, nous examinerons donc le rôle de l'émigration comme réponse à l'impossibilité, pour les réfugiés et déplacés de Palestine, d'accéder au capital en Jordanie. Nous l'envisagerons aussi comme stratégie de contrôle politique et économique de la part de l'État, à travers le développement de l'État rentier. A partir de 1985, les flux migratoires de retour vers la Jordanie s'intensifient, nous développerons les conséquences de ce phénomène sur les relations État-société et sur les modalités de l'accès au capital des citoyens. Dans un second temps, nous montrerons que les nouvelles revendications touchant à la participation politique et à la redistribution des ressources en ayant découlé sont, encore une fois, évacuées par le recours aux migrations internationales à partir de 1994. Nous nous concentrerons dans cet article sur les aspects directement politiques du contexte et de l'impact des migrations. Nous n'y traiterons pas de leur rôle dans le processus de changement social¹.

Deux décennies de migrations massives : essor et chute de l'état rentier en Jordanie

- 3 L'afflux de 300 000 personnes vers la Jordanie, à la suite de la Guerre du Golfe de 1990-1991 augmente de près de 10 % la population jordanienne. Cet événement entraîne une pression très forte sur les infrastructures de services et sur les logements. Il déséquilibre le maillage urbain sur le territoire. Au plan politique, il déstabilise le processus de redistribution des ressources et du capital, déjà profondément affecté par une crise économique ayant frappé le pays à la fin des années 1980. Les retours massifs des *returnees*² du Golfe ont donc précipité la fin du cycle de développement d'un État rentier et d'un État providence, qui avaient assuré la stabilité politique du régime hachémite. Le développement de l'État rentier avait été rendu possible par la hausse des prix du pétrole en 1973, qui avait stimulé une demande massive de main-d'œuvre des États du Golfe producteurs d'hydrocarbures. Cette opportunité migratoire peut donc être vue comme le facteur ayant permis la survie du régime hachémite en Jordanie, menacée par l'afflux des réfugiés de Palestine en 1948 et 1967.

Migrations forcées : contraintes de développement, tensions politiques et sociales

- 4 Les mouvements massifs d'émigration vers les pays du Golfe en 1973 ont en effet été stimulés par un contexte particulièrement tendu, aux plans économique, politique et social.

- 5 La création de l'État d'Israël en 1948 et la guerre israélo-arabe en résultant auraient conduit plus de 700 000 Palestiniens à l'exode, dont 70 000 à 100 000 ont trouvé refuge sur la rive est du Jourdain, habitée à cette époque par 480 000 personnes environ. La population de la Jordanie aurait donc subi une augmentation de 20 %. Ayant annexé officiellement la Cisjordanie en avril 1950, le royaume « *comportait à présent une population totale de près d'un million et demi d'âmes, dont moins d'un demi-million de Transjordaniens, tout le reste étant palestinien* »³ (Salibi, 1996 : 246).
- 6 A la suite de la guerre des Six-Jours en juin 1967, la Jordanie perd la Cisjordanie, passée ainsi que la bande de Gaza sous occupation militaire israélienne. 395 000 personnes rejoignent la rive est pendant et après le conflit (Samha, 1990 : 215) : des réfugiés, déplacés une seconde fois de la Cisjordanie à la Jordanie, des réfugiés de la bande de Gaza⁴, mais aussi des non-refugiés, anciens résidents de la bande de Gaza et de Cisjordanie, les « déplacés »⁵.
- 7 Ce triplement de la population jordanienne entre 1952 et 1979 (tableau 1) fait peser de lourdes contraintes de développement sur la Jordanie. Le développement urbain est intense⁶ et incontrôlé : il entraîne une « sur-urbanisation » au profit de la région nord. Cette distribution inégale des infrastructures, des investissements et des services sous l'effet de l'afflux des réfugiés et déplacés accentue la rupture entre ville et campagnes, entre le sud et le nord du pays.

Tableau 1 : Population de la Jordanie, 1952-1994

	rive est	rive ouest	total
1952	586 200	742 828	1 329 028
1961	900 800	805 450	1 706 250
1979	2 133 000	-	2 133 000
1994	4 139 000	-	4 139 000

Source : Recensements de population

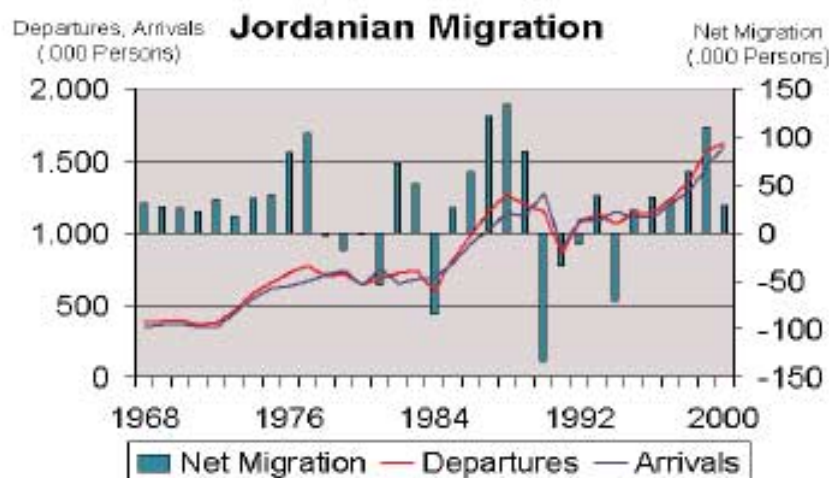
- 8 D'autre part, la précarité des conditions de vie des réfugiés et déplacés⁷, l'écart croissant entre riches et pauvres sont amplifiées par la nature non productive de l'économie : la Jordanie est privée de ressources naturelles et d'industries, ce qui la rend massivement dépendante des aides étrangères pour sa subsistance. Le triplement de sa population en un quart de siècle rend difficile le partage de ces maigres ressources⁸.
- 9 Mais surtout, les difficultés d'accès au capital résultent de la structure clientéliste du système de redistribution des ressources établi depuis la création de l'Émirat⁹. Le chômage va en s'accroissant depuis la perte de la Cisjordanie. Les tentatives de pénétration ou d'ascension au sein du marché du travail local se heurtent à la mainmise des élites installées avant 1948 et à celle des bureaucrates enrichis par la croissance rapide de l'économie avant 1967. Cette situation rend difficile l'accès des réfugiés et déplacés à la prospérité en Jordanie (Czichowski, 1990 : 149). Leur capital social, acquis dans un autre contexte et difficilement transposable¹⁰, ne leur permet donc pas d'accéder aux ressources. Cette situation alimente leur frustration, en particulier celle des diplômés¹¹.
- 10 Les revendications en faveur d'une redistribution plus équitable et les tensions politiques se fondent non seulement sur le verrouillage du système de redistribution, mais aussi sur la question de l'effectif numérique de la composante palestinienne en Jordanie. Outre une pression sur les infrastructures, le triplement des effectifs en vingt-cinq ans sous l'effet des migrations forcées engendre une vive inquiétude au sein de la population installée en Jordanie avant 1948. Ce facteur soulève en effet la question de l'allocation du pouvoir en fonction de la part respective des deux composantes (ou perçues comme telles) de la population, alors que l'identité palestinienne acquiert peu à peu une dimension politique¹². Les effectifs de réfugiés et déplacés au sein de la population jordanienne ne sont pas publiés¹³, afin de ne pas porter atteinte à la cohésion nationale. On sait pourtant qu'ils ont dû atteindre environ 50 % de la population totale à partir de 1967¹⁴.

- 11 Pour l'ensemble de ces raisons, cette massive présence de Jordano-Palestiniens inquiète la base de soutien transjordanienne du régime. L'instabilité politique croissante régnant en Jordanie à partir de cette date, la crise économique et la hausse du chômage provoquent un état de crise continue de 1967 à 1971¹⁵.

L'émigration comme régulateur politico-économique : une politique de l'État jordanien ?

- 12 Dans ce contexte, l'ouverture des marchés du Golfe à une immigration de travail massive à partir de 1973 représente un débouché à l'impasse économique-politique dans laquelle se trouve la Jordanie. En outre, l'afflux des remises des travailleurs expatriés vers le Golfe va entraîner une rentierisation de l'État (ou de l'économie), un système générateur d'importantes ressources, pour la population mais aussi pour l'État.
- 13 Entre 1950 et 1973, des flux migratoires au départ de la Jordanie des deux rives compensaient déjà quelque peu l'absence d'incorporation des migrants forcés dans la société jordanienne. Les exodes de 1948 et de 1967 se prolongeaient en migrations de travail et se dirigeaient, d'une part, vers les pays occidentaux, d'autre part, vers les pays arabes producteurs de pétrole.
- 14 Après la guerre de 1973 et la hausse des prix du pétrole ayant suivi, l'ampleur de la crise économique et politique en Jordanie est à la mesure de celle des flux de migrants quittant le pays pour les marchés du Golfe (figure 1)¹⁶.

Figure 1 : Les migrations en Jordanie



Ce graphique est emprunté à ZAQQA, 2001

- 15 Le volume de ces flux s'accroît régulièrement, soutenu par le second boom pétrolier de 1979. D'après les estimations les plus couramment utilisées, le nombre de travailleurs expatriés jordaniens aurait triplé, passant de 103 000 en 1970 à 305 000 en 1980.
- 16 Les circonstances politico-économiques des migrations à partir de 1973, de même que le rôle du secteur public dans l'organisation des départs de la rive est remettent en question le qualificatif de « volontaire » appliqué aux migrations de travail. De même, il est tentant de questionner le principe d'une absence de politique des autorités jordaniennes à l'égard des migrations, qualifiée de « politique de la porte ouverte » (*open door policy*). Avec l'anthropologue S. Shami (Shami, 1996), nous considérerons cette déclaration d'absence de politique comme la marque même de l'existence d'une politique, celle d'une non-ingérence dans le processus de décision des migrants potentiels, et dans la concrétisation de cette décision. Cette « non-politique » obéit en effet à un ensemble de contraintes et de stratégies. Le phénomène migratoire intervient ainsi dans un contexte particulier, un contexte législatif, économique, social et politique qui influe sur son volume et ses orientations.
- 17 Un élément essentiel du contexte des migrations internationales, propre à influencer de façon décisive sur leur volume et leurs orientations, reste en effet la législation régulant l'entrée et la sortie du territoire. Le facteur de l'éducation, de même que certaines mesures d'encadrement

institutionnel des mouvements d'émigration, sont également relevés comme propices à la perpétuation des courants migratoires

18 Comme dans l'ensemble des pays arabes, à l'exception du Liban (Dib, 1979a ; b) la Constitution jordanienne de 1952 comprend mention du droit du citoyen à ne pas être expulsé du pays. L'alinéa suivant indique que « *aucun Jordanien ne peut être empêché de résider dans aucun lieu, ou forcé d'y résider, sauf dans des circonstances prescrites par la loi* »¹⁷. La liberté de migrer hors des frontières n'est pas mentionnée explicitement, mais G. Dib, dans son analyse des lois régissant les migrations interrégionales au Moyen-Orient (Dib, 1979a ; b) remarque que, tous les pays de la région étant membres des Nations-Unies, ils se sentiraient ainsi moralement forcés d'accorder ce droit à leurs citoyens.

19 La politique éducative joue également un rôle propre à pousser la main-d'œuvre jordanienne sur les marchés du Golfe. Les pays importateurs de main-d'œuvre appliquant des règles régissant l'entrée, la sortie, les conditions d'emploi des immigrés¹⁸, les pays exportateurs, tels la Jordanie, ont rapidement tenté de s'adapter aux besoins des employeurs potentiels. Ces politiques sont élaborées en relation avec le marché du travail dans le Golfe, où l'émigration de travail, au moins officiellement, était considérée comme temporaire¹⁹, et sans doute plus propice au retour des remises vers la Jordanie. Le niveau moyen d'éducation élevé des émigrés des deux rives facilite leur insertion sur le marché du travail du Golfe. La formation d'une main-d'œuvre adaptée aux besoins des pays exportateurs de pétrole reste, comme en témoignent les Plans de développement de 1970 à 1990, le seul élément publiquement discuté et affirmé d'une politique de gestion des migrations ; les efforts se concentrent d'ailleurs particulièrement sur le développement de l'enseignement technique.

20 Enfin, si la Jordanie n'a pas développé d'institution propre à encadrer ces courants sur le long terme, un réseau administratif minimal est mis en place. Depuis 1976, les ambassades jordanienes à l'étranger disposent d'un personnel spécialisé dans les questions d'emploi ; depuis 1981, le ministère du Travail jordanien a ouvert une « section des émigrants » (Share', 1991 ; Russel, 1988).

21 Pour pallier les menaces parfois émises par les pays récepteurs de main-d'œuvre, qui stigmatisent volontiers le recours à une force de travail immigrée comme un phénomène de nature temporaire et soumis à leur bon vouloir (Luciani et Salamé, 1988), quelques mesures sont adoptées par la Jordanie. Le Plan de Développement quinquennal de 1981-85 appelle en effet à « *engager des accords bilatéraux avec les pays arabes et autres, afin de réguler les flux de sortie de la main-d'œuvre jordanienne* » (HKJ / NPC, 1981 : 298). D'autre part, remettant en cause l'idée d'une émigration entièrement laissée à l'initiative individuelle et familiale des migrants, divers ministères (Éducation) et institutions (Armée) ouvrent la voie à l'émigration pour des membres du secteur public, par le biais des détachements à l'étranger par contrat avec leurs homologues des pays d'accueil (Émirats Arabes Unis, Oman, Arabie Saoudite, ...) ²⁰ (Seccombe, 1987).

22 Cette « politique de la porte ouverte » et les mesures d'encadrement des flux migratoires mises en place portent leurs fruits. A partir des années soixante-dix, l'expatriation de certains de leurs membres permet aux familles un meilleur accès au capital en Jordanie. Également, les montants élevés de l'aide au développement versée par les pays accueillant la main-d'œuvre jordanienne permettent une reproduction des structures du pouvoir. L'émigration garantit donc au régime jordanien une sécurité, politique autant qu'économique.

23 En effet, à l'issue de ces mouvements, 40 % de la population active employée jordanienne travaille hors des frontières au milieu des années quatre-vingt (Samha, 1999 : 3). Le taux de chômage est ramené de plus de 12 % durant les années cinquante et soixante (Samha, 1990) à 2 %. Un début de pénurie de main-d'œuvre se fait même jour à partir du milieu des années soixante-dix, dans les secteurs de la construction et de l'agriculture. L'accès au capital s'en trouve facilité pour les personnes restées en Jordanie.

24 Au plan politique, la part des réfugiés et des déplacés dans la population totale diminue, car les migrations touchent principalement les zones urbaines et les populations d'origine palestinienne. Il est impossible de désagréger les données concernant ces dernières de celles touchant aux personnes installées en Jordanie avant 1948²¹, et seules les données du

recensement de 1961 fournissent des indications sur la répartition des migrants selon l'origine géographique et la destination. Les personnes originaires de Palestine représentaient alors 80 % du total des migrants jordaniens. Dans les pays arabes, elles constituaient 82 % du total des migrants (HKJ, 1964). Au Koweït seul, 95 % des Jordaniens étaient d'origine palestinienne au cours des années quatre-vingt (Gorokhoff, 1985 ; Brand, 1988²⁵).

25 Concernant les émigrés eux-mêmes, expatriés en raison de leurs difficultés d'accès au capital en Jordanie (capital économique, capital social, voire capital politique), leurs signes d'enracinement dans les pays du Golfe, par exemple à Koweït, traduisent le succès de cette stratégie (Gorokhoff, 1985 ; Longuenesse, 1991 ; Fargues, 1991). En 1990-1991, parmi les migrants revenus du Golfe au cours de l'année, 70 % avaient passé plus de trente ans à l'étranger (NCERD, 1991).

26 Mais plus encore, l'émigration des travailleurs jordaniens vers les pays du Golfe est directement liée à l'attribution des aides arabes à la Jordanie, versées par les pays exportateurs de pétrole et importateurs de main-d'œuvre. Ces revenus contribuent à faire de la Jordanie un État rentier et lui donnent les moyens de contrôler le processus de redistribution des ressources et du capital.

27 La politique de *laissez-faire* à l'égard de l'émigration permet d'éviter des tractations avec les riches pays arabes, qui, afin de garantir la stabilité du pays et la régularité des flux de main-d'œuvre se sont engagés, par exemple lors de la Conférence de Bagdad en 1978, à verser à la Jordanie plus d'un milliard de dollars par an pendant dix ans (Owen, 1983). Le tableau 2 indique que, même si ces sommes n'ont en fait jamais été versées intégralement, l'aide arabe à la Jordanie représente, jusqu'au milieu des années quatre-vingt, une part irremplaçable de

son PIB. Ce système économique, contrôlé, selon la plupart des auteurs, par l'État, entraîne l'application du qualificatif d'État rentier à la Jordanie²³.

Tableau 2 : Montant annuel des aides versées à la Jordanie et leur part dans le PIB (1961-1983)

	Aide arabe	Aide USA	Autres aides publiques	Aides privées	Total aides étrangères	% aides étrangères dans PIB	Aides per capita
	(millions J.D.)	(millions J.D.)	(millions J.D.)	(millions J.D.)	(millions J.D.)	(%)	(J.D.)
1961	-	17,1	8,3	0,9	26,2	20,6	15,4
1962	-	15,5	8,0	1,7	25,2	19,3	14,4
1963	-	15,5	7,0	1,6	24,1	17,5	13,3
1964	4,5	15,0	7,0	2,0	28,5	17,8	15,3
1965	7,3	12,0	7,5	2,7	29,5	16,3	15,4
1966	9,5	13,4	8,6	2,7	34,1	18,4	17,3
1967	37,6	7,6	6,4	2,4	53,9	26,2	26,4
1968	46,3	1,2	5,6	1,4	54,5	27,6	25,9
1969	41,2	1,3	3,4	1,6	47,4	20,3	21,6
1970	33,1	1,4	4,6	1,6	40,7	18,3	17,7
1971	19,1	12,8	3,6	1,1	36,6	15,5	15,4
1972	23,2	36,0	6,8	2,3	68,3	26,0	27,8
1973	23,7	30,8	6,6	3,5	64,6	22,2	25,4
1974	46,6	25,3	12,5	2,3	86,7	23,2	33,1
1975	105,7	22,4	9,9	1,8	139,8	37,2	51,8
1976	77,6	26,1	19,0	3,8	126,6	22,5	45,5
1977	132,3	15,6	19,0	-1,1	165,8	25,1	57,4
1978	66,3	18,6	17,8	3,9	106,5	13,6	35,7
1979	299,7	4,6	13,8	-3,6	314,4	34,1	101,8
1980	370,4	6,2	14,3	7,9	398,8	33,6	123,1
1981	394,9	-	20,4	15,5	430,8	28,7	128,2
1982	335,8	-	27,9	9,6	373,3	22,0	107,6
1983	258,3		31,8	5,4	295,4	16,0	82,4

Source : Central Bank of Jordan

- 28 Garantie du revenu rentier de l'État et de sa répartition, l'émigration génère également un revenu par le biais des remises des travailleurs émigrés. Si, depuis la création de l'Émirat, l'État restait dépendant d'une rente²⁴, à partir de 1973-1975 la situation évolue par l'afflux des biens privés constitués par les remises. L. Brand parle de l'émergence d'une économie rentière (Brand, 1995). Grâce à l'émigration des années 1970, ce sont donc l'État et l'économie qui se « rentiérissent ».
- 29 Le recours soutenu aux aides étrangères et la rentiérisation de l'État permettent au régime de contrôler les modes de formation des groupes d'intérêt et de pression, constitués en fonction du type de revenus dont ils dépendent (Anderer, 1991). Au plan politique, la rente alimente les réseaux clientélistes et stabilise ainsi la base de soutien du régime. Pour la population, la part importante des remises des travailleurs émigrés dans le PIB (Tableau 3) compense les effets du clientélisme et la nature improductive de l'économie. La hausse des revenus des familles entraînée par l'afflux des remises a permis une progression du niveau de vie et la création d'une société de consommation en Jordanie, par l'accroissement de la masse monétaire disponible (Czichowski, 1990 ; 1991 ; RSS, 1986, Share', 1987, etc.). Les remises sont pour une part essentielle utilisées à l'achat de biens de consommation (70 à 80 % selon Findlay et Samha, 1986), à l'éducation des enfants, au logement, et non à des investissements

productifs, mais ceci évite en retour une rationalisation de l'économie, déstabilisante pour le système de redistribution existant²⁵.

30 L'émigration de Jordanie vers les pays producteurs de pétrole du Golfe, entre 1973 et 1985, est donc à envisager comme un facteur de stabilisation politico-économique. Les facteurs de tension, liés aux revendications d'accès au pouvoir émises par les Jordano-Palestiniens sur la base de leur poids numérique et au verrouillage de l'accès au capital économique, politique et social de cet État « patrimonial », ont été contournés par l'élargissement du marché du travail et surtout par la possibilité de débouchés pour les diplômés. L'émigration vers le Golfe a offert une opportunité de mobilité sociale aux personnes écartées des groupes d'intérêt et du processus de la redistribution des richesses en Jordanie. La rentiérisation de l'État et de l'économie découlant de ces mouvements constituent donc la clé de voûte de la reproduction des structures du pouvoir, aux plans politique et social.

Renversement des flux migratoires et faillite du contrat social

31 Mais l'émergence de migrations de retour du Golfe vers la Jordanie, à partir de 1985, auxquelles ont succédé une série d'événements politiques et économiques, va profondément affecter ce relatif équilibre. Devant la remise en cause des modalités de la redistribution du capital, des revendications seront exprimées, touchant à une plus grande participation des acteurs sociaux au processus de décision et de redistribution des ressources. Pourtant, paradoxalement, ces revendications n'émaneront pas des migrants de retour, « volontaires » dès 1985 ou forcés hors des pays du *Gulf Cooperation Council*²⁶ et de l'Irak par la crise du Golfe, mais des régions rurales du pays, jusqu'alors peu touchées par les migrations internationales. La passivité politique des migrants d'autre part, l'absence d'institutions intermédiaires, détentrices et redistributrices de capital, capables d'influencer le processus de développement, en partenariat avec l'État ou hors de sa sphère d'influence, suggèrent en outre l'échec du contrat social entre l'État et les citoyens, de même que la difficulté croissante pour l'ensemble de la population d'accéder au capital.

Migrations de retour, nouvel afflux de réfugiés : l'émergence d'une crise économique et politique en Jordanie

32 Durant la première moitié des années quatre-vingt, la chute des prix sur le marché du pétrole et la baisse des revenus pétroliers entraînent une récession au sein des économies des pays producteurs et, en conséquence, une diminution de l'aide arabe versée à la Jordanie. Plus important, les politiques mises en place dans les pays du Golfe ont entraîné le remplacement progressif de la main-d'œuvre arabe par une main-d'œuvre asiatique. L'explication invoquée par les chercheurs reste de nature politique et sécuritaire, les premiers renvoyés étant les Chi'ites du Sud-Liban et les Palestiniens (Feiler, 1993).

33 En conséquence, même si les flux migratoires nets en Jordanie restent négatifs jusqu'au déclenchement de la Guerre du Golfe en 1990, le nombre de travailleurs émigrants jordaniens cesse d'augmenter de façon marquée dès 1983-1984 : 339 000 en 1987 (dont 277 000 dans les pays arabes), une baisse de 4 000 à 5 000 travailleurs migrants par an par rapport à la phase précédente (World Bank, 1994). Outre ce ralentissement, des flux de retour font leur apparition. Au Koweït seul, le nombre de Jordaniens et de Palestiniens avait décru de 50 000 entre 1985 et la mi-1990 (Russel, 1992).

34 Une enquête démographique menée en 1986 sur les migrants de retour vers la Jordanie (HKJ, 1986) montre que la plus grande part d'entre eux (44 %) étaient revenus d'Arabie Saoudite. Seuls 15 % rentraient du Koweït, où l'on a vu que l'implantation des migrants jordaniens était plus ancienne, durable et familiale. Les premiers rentrés étaient donc des migrants plus tardifs, moins installés à l'étranger, plus à-même de disposer d'un capital en Jordanie qu'à l'étranger. Ces migrants restaient en effet dépendants de leurs employeurs dans leur lieu d'immigration : la majorité d'entre eux étaient revenus principalement en raison de l'expiration de leurs contrats d'emploi (30 % des cas), mais aussi, pour 15 % d'entre eux, à cause de mauvaises conditions de travail.

- 35 À la suite de ces migrations de retour, le début de la décennie quatre-vingt-dix voit le troisième exode (ici en majorité) palestinien vers le Royaume en moins de quarante ans. De 200 à 300 000 *returnees* rentrent précipitamment entre 1990 et 1992.
- 36 La crise du Golfe de 1990-1991 avait donné lieu à un déplacement de population de très grande ampleur à l'échelle de la région. On estime à quatre, voire à cinq millions l'effectif total des personnes déplacées, originaires de pays arabes (Palestiniens et Jordaniens, mais aussi Yéménites et Soudanais), de l'Asie du sud et du sud-est, tous employés jusqu'alors dans les pays du Golfe et en Irak. Environ un million de ces déplacés ont transité par la Jordanie, avant que les ressortissants de pays tiers ne soient rapatriés en quelques semaines vers leur pays d'origine (Van Hear, 1994b). Finalement, la Jordanie a conservé sur son sol 300 000 de ces déplacés, des ressortissants jordaniens qui, pour la plupart, n'avaient jamais vécu dans ce pays.
- 37 Cette situation a eu de très fortes répercussions sur le pays d'accueil. La population jordanienne était estimée en 1990 à 3,5 millions de personnes (Banque mondiale, 1992 ; HKJ, Annuaire statistique, 1995). Sur la base d'un effectif de 300 000 personnes ayant quitté le Golfe pour la Jordanie, l'afflux des *returnees* augmente donc de 8 à 9 % l'effectif total de la population nationale. Le choc démographique, malgré une certaine réémigration vers la rive ouest et l'étranger est donc durement ressenti, d'autant que les *returnees* se concentrent à 95 % dans la région nord du pays (Amman, Zarqa, Irbid). Ils intensifient ainsi le déséquilibre de la répartition spatiale de la population.
- 38 Mais surtout, l'impact démographique des *returnees* se manifeste sur la structure communautaire de la population, en reportant à près des 50 % la part des Jordano-Palestiniens dans la population totale du Royaume. On a vu en effet qu'une part estimée à 95 % des Jordaniens du Koweït, la sous-population la plus nombreuse au sein des *returnees*, était d'origine palestinienne (Brand, 1988).
- 39 Au plan politique, cette situation annule l'effet des migrations sur la structure communautaire de la population (Jordaniens installés avant 1948 / réfugiés, déplacés de Palestine et leurs descendants). Elle éveille donc les protestations des nationalistes jordaniens et ravive les tensions politiques, dans un contexte de domination fragilisée par la faillite de l'État rentier, donc des structures de redistribution.

40 Les flux de remise provenant des travailleurs expatriés ont en effet diminué. Après un pic en 1984, la contribution au PIB de ces fonds décroît régulièrement, jusqu'à tomber sous la barre des 10 % en 1991²⁷ (Tableau 3).

Tableau 3 : Montant des remises des émigrés et leur part dans le PIB (1961-1998)

année	Remises des émigrés (millions J.D.)	% remises dans le PNB (%)	année	Remises des émigrés (millions J.D.)	% remises dans le PNB (%)
1961	5,3	4,2	1980	236,7	19,9
1962	6,2	4,7	1981	340,9	23,0
1963	6,2	4,5	1982	381,9	22,8
1964	9,3	5,8	1983	402,9	22,8
1965	9,1	5,0	1984	475,0	25,6
1966	10,6	5,7	1985	402,9	21,8
1967	6,6	4,6	1986	414,5	21,6
1968	4,1	2,7	1987	317,7	17
1969	6,9	3,5	1988		
1970	5,5	3,0	1989	306	13
1971	5,0	2,5	1990	285	10,9
1972	7,4	3,4	1991	265	9,3
1973	14,7	6,1	1992	515	14,7
1974	24,1	8,6	1993	667	17,5
1975	53,3	14,2	1994	699	16,6
1976	136,4	24,3	1995	797	17,1
1977	154,8	23,4	1996	1024	23,2
1978	159,4	20,4	1997	1031,7	23,7
1979	180,4	19,6	1998	947	20,9

Source : Central Bank of Jordan

41 Cette date voit la perte, cette fois totale, des remises des travailleurs émigrés, dont la baisse était déjà ressentie depuis le milieu des années quatre-vingt mais qui finançait encore 85,5 % du déficit commercial jordanien en 1989. La position perçue comme favorable à l'Irak du roi Hussein avait entraîné en 1991 un arrêt des versements de l'aide arabe à la Jordanie²⁸. Les relations tendues avec les autres pays du Golfe affectent aussi gravement les revenus tirés des exportations (ESCWA, 1992 : 4) : les marchés des deux principaux partenaires commerciaux de la Jordanie, le Koweït mais aussi l'Irak²⁹, sont perdus en raison des sanctions contre ce pays³⁰.

42 En conséquence, des phénomènes tels que le chômage, la pauvreté, déjà en expansion depuis le début des années quatre-vingt, ont accentué leur progression. Les *returnees* ayant accru de 10 % environ la force de travail, les taux de chômage ont dépassé les 30 % (ESCWA, 1992) au début de la décennie. Sur un marché du travail si saturé, l'épargne rapportée du Golfe par les ménages s'est épuisée rapidement. La pauvreté, qui affectait officiellement de 15 à 20 % de la population au cours des années quatre-vingt, marque une hausse à 19,8 % en 1991³¹ (HKJ, 1991). De plus, la pression sur les infrastructures et les ressources naturelles a été très forte, de même que sur le marché locatif et foncier, entraînant une hausse des prix qui a touché l'ensemble de la population.

Mutations radicales du contexte et des moyens d'accès au capital

43 Après la rupture des relations entre les deux rives du Jourdain³², une chaîne d'événements, dérivés en partie de la chute du revenu de la rente, change le contexte politique jordanien et achève l'œuvre déstabilisante du renversement des mouvements migratoires à l'égard de la redistribution des richesses, des possibilités d'accès au capital et des liens État-société. La mise en place d'un Programme d'Ajustement structurel sanctionne la faillite économique jordanienne, et remet ainsi en cause les liens État-société, fondés sur le processus de

redistribution clientéliste. Cette crise économique prendra sa source dans le tarissement des revenus tirés de l'émigration des citoyens. En 1994, la signature du traité de paix avec Israël affectera aussi profondément les modalités de l'intégration des réfugiés palestiniens au sein de l'entité nationale jordanienne.

44 Nous avons montré à quel point la stabilité du régime dépendait étroitement de ses revenus, tirés des remises des travailleurs immigrés et de l'aide arabe et internationale, plus faciles à capter et à redistribuer sous forme de prébendes par le régime. Pour des raisons de stabilité politique énoncées plus haut, la logique clientéliste primait sur la rationalité économique et sur la productivité. La diminution des remises des travailleurs émigrés, alliée à celle de l'aide arabe, la récession économique régionale à partir de 1983 ont commencé dès lors à faire entrer la Jordanie dans la récession générale (Al-Saïd, 2000). Loin d'engager des mesures d'austérité, de diminuer les dépenses publiques, le gouvernement se lance dans une politique expansionniste ; de nombreux prêts sont négociés auprès d'institutions financières occidentales et internationales, telles le FMI et la Banque mondiale. En 1988, la dette extérieure de la Jordanie s'élevait à huit milliards de dollars, soit 200 % du PIB (Dougherty, 1996). A cette date, pour la première fois, la Jordanie n'ayant pas pu rembourser les montants prévus, le gouvernement se voit contraint de signer son premier plan à moyen terme d'ajustement structurel avec la FMI et la Banque mondiale. Ce plan prévoyait, entre autres mesures, une réforme du secteur public et l'engagement d'une politique de privatisation (Al-Saïd, 2000), une réduction des dépenses publiques (réduction des effectifs de l'Armée, allègement des subventions de l'État aux denrées de première nécessité), mais aussi l'accès à l'aide étrangère et le rééchelonnement de la dette

45 Le désengagement forcé de l'État par la privatisation des moyens de production et la rationalisation de l'économie bouleversent l'édifice des relations État- société sous-tendant la stabilité du régime hachémite, à savoir la redistribution clientéliste des ressources. De fait, le déclenchement d'émeutes dans les régions rurales de la Jordanie en avril 1989 constitue une conséquence lointaine du renversement des flux migratoires. Ces régions ont particulièrement souffert de l'ajustement structurel, en raison de leur dépendance vis-à-vis de l'État, alors contraint de contracter ses services (emplois dans le secteur gouvernemental et l'Armée, éducation, santé).

46 Le régime a d'ailleurs saisi toute la dimension politique de la revendication, en instaurant le « processus contrôlé de libéralisation politique, de manière à canaliser les frustrations et à partager la responsabilité politique d'autres mesures d'austérité » (Wils, 1998 : 110).

47 Suivant ces deux événements, intervient la signature des traités de paix avec Israël. Après les accords d'Oslo, signés le 13 septembre 1993 à Washington, entre I. Rabin et Y. Arafat, qui procurent à tous les Palestiniens une identité politique sinon encore territoriale, la ratification du traité de paix du Wadi Araba le 26 octobre 1994 pousse la Jordanie à reconnaître officiellement l'État d'Israël. Elle oblige aussi cette dernière à reconnaître comme irréalisable le choix de la Jordanie comme patrie de substitution, garantissant du même coup plus sûrement que jamais l'existence de la Jordanie hachémite.

48 Mais par cette décision, la Jordanie fixe également sur son territoire les réfugiés de 1948. Elle reconnaît implicitement comme impossible leur retour vers les territoires maintenant israéliens. Les déplacés quant à eux se retrouvent dans une situation ambiguë : leur « *droit au retour* », par le biais des négociations multilatérales sur le sort des réfugiés, se trouve discuté, mais au plus haut niveau politique, hors de leur contrôle. Brusquement et arbitrairement, des appartenances identitaires à référent national se trouvent définies, après avoir été niées depuis 1967. Les Jordaniens d'origine palestinienne se trouvent stigmatisés comme « Palestiniens » et non plus selon leur statut légal. Ils sont donc menacés implicitement dans leur appartenance jordanienne, puis séparés entre réfugiés, déplacés, *returnees*, certains, implicitement encore, appelés à rester sur le territoire, d'autres (les déplacés), potentiellement incités à rejoindre la rive ouest du Jourdain.

Migrations de retour et politique

49 L'analyse de l'ensemble de ces facteurs, démographiques, économique-politiques et directement politiques suggère une mutation radicale très déstabilisante des relations État-

société. Les modalités de la citoyenneté, le volume des ressources disponibles et les moyens d'y accéder sont également remis en cause par les migrations de retour de la fin des années quatre-vingt. Ces mutations concernent l'ensemble de la population jordanienne. Les migrations de retour ont non seulement entraîné la faillite de l'État rentier et de la structure socio-politique qu'il soutenait, mais aussi la marginalisation de la plupart des migrants concernés. Le capital social des *returnees*, acquis par l'émigration n'a pas été transférable en Jordanie comme l'indiquent leurs difficultés d'insertion, autant au niveau social qu'économique.

50 Les structures de pouvoir héritées de l'État rentier ont par contre survécu à l'ensemble des événements politiques. Depuis 1988, l'État reste maître du processus de définition de l'identité nationale et des modalités de la citoyenneté, alors que celles de la redistribution ont été profondément modifiées. Dans le contexte d'ouverture démocratique et d'émergence d'une « sphère publique » de discussion après 1989, comment les migrants ont-ils pu participer au processus de développement politique en cours ?

51 Une des caractéristiques des *returnees* reste leur intégration imparfaite dans le tissu social jordanien, comme le remarquent l'ensemble des enquêtes réalisées sur cette population (par exemple : Van Hear, 1994a ; b ; Radi, 1994 ; Shami, 1996 ; Le Troquer et Hommery, 1998). Ils souffrent d'une absence de capital social, mais aussi politique, mobilisables sur le sol jordanien. Les difficultés de leur incorporation économique dans les structures publiques et privées en portent une part de responsabilité. Pour la plupart des *returnees*, l'arrivée en Jordanie se traduit par une mobilité sociale clairement descendante³³.

52 A cette frustration des *returnees* s'ajoute celle du reste de la population, qui voit se réduire les opportunités disponibles, ce qui entraîne une hostilité de la population jordanienne dans son ensemble vis-à-vis des *returnees*. Le chômage des diplômés, catégorie de la population prompte à la revendication, était estimé à 23 % par le ministère du Travail en 1992 (Van Hear, 1994b), situation alimentant la rancune à l'égard des nouveaux venus. Plus généralement, la pression sur les infrastructures, l'utilisation massive des services gratuits ou subventionnés, par une population habituée de tels privilèges au Koweït, la hausse du prix de l'immobilier, des biens de première nécessité et la chute générale du niveau de vie sous l'effet de la crise globale du début des années quatre-vingt dix ont creusé un clivage au sein de la population, dont les *returnees* ont été accusés par l'opinion. Le développement de la petite délinquance, né de l'expansion de la pauvreté (Ugolini, 1993), phénomène inconnu jusqu'alors, est aussi porté au discrédit des immigrants.

53 Tout ceci renvoie à l'absence, pour la plupart des *returnees*, de réseaux mobilisables sur le terrain jordanien qui auraient permis, au plan économique, l'établissement d'entreprises privées viables et, au plan socio-politique, une meilleure intégration. L'emploi du terme *returnee* laisse entendre le retour dans une patrie d'origine, où une partie de la famille a été laissée. Or, seuls 10 % des premiers arrivés ont été hébergés par leurs familles (NCERD, 1991). Ceci montre les limites de la famille étendue : les liens ne résistent pas toujours à une longue absence, de même qu'ils se distendent dans la plupart des cas, si le fardeau représenté par les parents immigrés s'alourdit, en raison ici de la crise économique. Les exemples de tels scénarios de ruptures entre ménages apparentés abondent (Shami, 1996 ; Le Troquer et Hommery, 1998), ce qui a ajouté au rejet des *returnees* dans l'opinion et à l'isolement et l'amertume de ceux-ci.

54 Également, le développement d'associations, de structures pouvant jouer un rôle d'identification politique des immigrants du Golfe en Jordanie a été très faible, cause et conséquence de leur marginalisation dans le pays et de leur perte de capital.

55 Cette marginalisation des *returnees*, dans le contexte de la crise économique, mais surtout de l'ouverture démocratique en cours depuis 1989 faisait attendre leur participation aux élections législatives de novembre 1993. Les nationalistes transjordaniens l'appréhendaient, les partisans d'une évolution politique l'attendaient avec espoir. L'allégeance allant de pair avec le bénéfice des largesses du régime, on pouvait s'attendre à ce que la population des *returnees*, qui n'en avait pas profité, revendique en contrepartie une participation dans le jeu

politique. Pourtant, il n'en a rien été. Le seul candidat issu des *returnees* n'a pas été élu. La participation de ceux-ci au vote a été faible.

56 On voit ici que les migrations de retour, en entraînant la chute de l'État rentier, ont provoqué un bouleversement radical des modalités de l'accès au capital en Jordanie. Les zones rurales, qui détenaient jusqu'à la fin des années quatre-vingt des possibilités d'accès au capital grâce à leurs liens privilégiés avec le régime, et qui n'avaient, pour cette raison, que peu recours à l'émigration internationale, se trouvent écartées des réseaux de redistribution clientéliste de l'État. De plus, les accords d'Oslo et le traité de paix du Wadi Araba ont fait fondre les derniers espoirs d'un retour en Palestine pour les réfugiés, tandis que la rupture des relations entre les deux rives du Jourdain engage des négociations entre le régime et la population sur la définition d'une citoyenneté jordanienne. L'immigration des *returnees*, enfin, dont les attaches avec la Jordanie sont faibles, intervient dans ce contexte de repli des redistributions étatiques, de crise économique, de débat identitaire et de construction difficile d'une citoyenneté. On peut donc interpréter la reprise d'une émigration massive, observée justement à partir de 1994, mais aussi ses caractéristiques nouvelles que l'on décrit maintenant, comme la marque d'un échec de la transition démocratique engagée en Jordanie en 1989, d'une impossibilité d'expression politique. Plus généralement, ce mouvement peut traduire une défiance à l'égard des possibilités d'incorporation des divers secteurs de la population dans les diverses dimensions (économique, sociale et politique) de la construction nationale jordanienne, un échec du contrat social.

Faillite du contrat social et reprise de l'émigration internationale à partir de 1994

57 On postulerait ici que la reprise de mouvements migratoires à partir de 1994, cette fois perçus comme définitifs et dirigés vers les pays occidentaux, constitue un exutoire à l'absence persistante d'institutions intermédiaires aptes à se réappropriier le processus de redistribution des ressources, à engager une dynamique de développement et d'accès au capital au niveau local.

Nouvelles migrations, nouveaux migrants

58 Outre celle du profil des migrants jordaniens, la mutation des champs migratoires au départ de ce pays reste frappante. À la date du recensement en octobre 1994, le nombre de personnes enregistrées comme *returnees* en Jordanie (rive est) n'était plus que 216 133 (5,2 % de la population totale), arrivées entre 1990 et 1994. Ceci laisse supposer un mouvement de retour vers le Golfe, ou de ré-émigration vers d'autres destinations car l'on considère exacte l'estimation de 300 000 *returnees* entrés en Jordanie entre 1990 et 1992.

59 La période des retours du Golfe a été en effet vite suivie des premiers symptômes d'une réelle et massive volonté d'émigrer vers les pays occidentaux et l'Australie, en raison non seulement des mutations dans la composition des marchés arabes du travail, mais surtout d'un déni de confiance politique envers ceux-ci. Dès 1991-1992, 25 000 demandes de visa d'émigration avaient été déposées auprès des ambassades du Canada et d'Australie à Amman (Le Troquer et Hommery, 1998).

60 Le recensement de 1994 indique un effectif total de 29 437 Jordaniens expatriés à l'étranger, effectif manifestement sous-évalué³⁴. Une autre source plus tardive³⁵ avance pour la fin des années quatre-vingt dix l'estimation d'environ 800 000 personnes (Zaqqqa, 2001)³⁶. Cette reprise de l'émigration à partir de 1994 est également visible à travers les données du département de la Sécurité publique, qui enregistre les mouvements aux frontières (figure 1)³⁷.

61 Concernant la destination des migrants, selon le recensement, 36 % seulement de ceux-ci résident dans un pays arabe du Moyen-Orient, la majorité vivant en Irak (23,6 % des migrants dans un pays du Moyen-Orient), en Arabie Saoudite (26 %), en Syrie et dans les Émirats (respectivement 13,3 % et 11,9 %). Les résidents au Koweït déclarés ne sont qu'au nombre de 690 (7,8 % des émigrés dans les pays du Moyen-Orient). La destination favorite reste les États-Unis, 23,3 % des expatriés jordaniens y résidant. Curieusement, l'effectif annuel des émigrants jordaniens vers ce pays semble être resté stable au cours des années quatre-vingt dix (environ

4 500 personnes par an), mais les autorités estiment que l'immigration illégale a augmenté fortement et régulièrement, jusqu'à atteindre 70 % des effectifs annuels de migrants légaux³⁸. Une partie des migrants transite en effet par le Canada³⁹, qui a vu le nombre de demandes de visa d'émigration lui étant adressées plus que tripler depuis 1995⁴⁰.

62 Ces résultats, même si les effectifs totaux restent sous-estimés, sont cohérents avec les résultats d'une enquête sur les conditions de vie en Jordanie, menée en 1997. Les enquêtés mentionnent parmi leurs apparentés une majorité d'expatriés vers le Canada et les États-Unis, des effectifs presque similaires résidant en Arabie Saoudite. Le Koweït abrite en 1997 trois fois moins d'expatriés jordaniens que ce dernier pays (FAFO, 1998 : 91-95). Les données de la troisième source donnent plus de 50 % de migrants vers l'Amérique du nord (Zaqqa, 2001).

63 Le Koweït n'a pas recruté de nouveau des Jordaniens. En 1994, devant la hausse du chômage et la crise sévissant en Jordanie, le gouvernement avait pourtant tenté de restaurer les relations avec l'Émirat. Des journaux avaient annoncé des mesures encourageant le retour de quelques dizaines de milliers d'employés jordaniens, mais elles n'ont pas été suivies d'effets (Le Troquer et Hommery, 1998 : 62), ce que confirme la stagnation des effectifs expatriés vers ce pays.

64 Les données disponibles fournissent aussi quelques indications sur le profil des migrants. L'enquête FAFO indique une prépondérance de jeunes hommes adultes à l'étranger, suggérant une émigration avant tout temporaire, d'étudiants ou de jeunes professionnels. Dans le Golfe, la majorité des émigrants jordaniens déclarent leur emploi comme la raison principale de leur résidence à l'étranger. Cependant, la nouveauté de ce régime migratoire ne permet pas d'affirmer que la migration est réellement temporaire, même si les personnes se déclarant comme installées à l'étranger ne sont nombreuses que parmi celles expatriées dans des pays arabes autres que les pays du Golfe (FAFO, 1997 : 95). L'enquête de N. Zaqqa indique que 72 % des enquêtés de son échantillon sont accompagnés par 2,8 personnes en moyenne (époux (se) et enfants). Également, seuls 61 % des migrants ont reçu au moins une partie de leur éducation hors de Jordanie, ce qui suggère l'élargissement du recrutement migratoire à des personnes qui étaient peu familiarisées avec l'étranger.

65 Ce dernier résultat, traitant d'un sujet encore mal connu car de déclenchement récent, rejoint toutefois les observations effectuées auprès de la population. L'élargissement du recrutement migratoire constitue une réalité, même si ce facteur n'est pas abordé dans les enquêtes⁴¹ et reste donc pour l'heure impossible à chiffrer avec précision. Outre les descendants des réfugiés et déplacés de 1948 et 1967 et les ré-émigrants rentrés du Golfe, de plus en plus de personnes originaires des régions autrefois peu concernées par les mouvements hors des frontières tentent de s'expatrier. Il s'agit des habitants des zones rurales et plus généralement, des Jordaniens ni réfugiés ni déplacés. Cette évolution peut être expliquée par la diminution des opportunités dans le secteur public et dans l'Armée depuis 1988, par le développement général de l'éducation y compris dans les zones rurales⁴², deux facteurs se combinant pour pousser les jeunes originaires de ces régions à rechercher un capital distinct de celui dont jouissaient leurs parents. La presse rapporte régulièrement le malaise des jeunes diplômés, l'absence d'opportunités d'emploi dans une économie en récession mais fonctionnant toujours sous le régime du clientélisme. Les faibles salaires ne compensent pas l'inflation, et la situation politique de la région au tournant du XXI^e siècle n'attire pas l'investissement, même de la part des Jordaniens eux-mêmes⁴³.

Réseaux familiaux, capital migratoire

66 Les données de l'enquête sur les expatriés menée par Zaqqa suggèrent que le nouveau processus migratoire repose sur la disposition d'un capital. La migration a été l'objet d'une organisation préliminaire : 67 % des migrants avaient reçu l'assurance d'un emploi ou d'une place dans une institution d'enseignement dans le pays d'accueil avant le départ. Les réseaux familiaux jouent un rôle important, et confirment également les effectifs de migrants installés à l'étranger : 72 % des migrants avaient des apparentés dans le pays de destination (Zaqqa, 2001).

67 La force des réseaux familiaux en Jordanie dérive de la structure clientéliste du processus de redistribution des ressources économiques et politiques⁴⁴ (Czichowski, 1988). Ce facteur va également de pair avec le modèle « néopatriarcal » (Sharabi, 1996) de gouvernement, qui, en assimilant le politique au biologique, renforce les liens au sein du groupe de parenté⁴⁵. Il est également lié au développement de la rente, qui a permis à une forme d'Etat-providence de se mettre en place en Jordanie au cours des années soixante-dix, et a favorisé la stabilité des structures de pouvoir à la fois au sein de la société et de l'unité familiale (De Bel-Air, 2001). Cette force des réseaux familiaux en place à l'arrivée des victimes des exodes de 1948 et 1967 avait d'ailleurs constitué l'un des principaux obstacles à l'incorporation des immigrés en Jordanie. En retour, la rareté des alternatives à l'institution familiale parmi les institutions sociales avait également conservé et renforcé la cohésion du groupe familial chez les réfugiés et déplacés⁴⁶.

68 Il semble donc que le capital disponible (en termes économiques, mais aussi de réseaux familiaux comme capital social), s'il n'a pas été mobilisé dans un processus de développement politique au niveau local, l'est pour favoriser la sortie du pays. Paradoxalement, le faible capital garanti à ses citoyens par la Jordanie, si ce n'est en termes d'éducation (capital humain) et, par défaut d'alternative, en termes de cohésion familiale (capital social), semble représenter un « capital migratoire » efficace.

Émigration et stabilité politique : « *Exit, Voice and Citizenship* »⁴⁷

69 Ce mouvement accru et ses caractéristiques trouvent leur source dans l'absence de capital disponible en Jordanie, mais vont également avoir un impact politique sur le pays. Les troubles politico-économiques des années 1989-1992 ont pu être, sinon résolus, du moins calmés. L'hégémonie persistante du régime et l'absence d'expression publique sur le territoire ont été rendus possibles par cette émigration, comme au début des années soixante-dix. C'est pourquoi le régime a réactivé, au cours des années quatre-vingt dix, certaines mesures d'encadrement des migrations interrompues par la Guerre du Golfe.

70 Depuis 1985 déjà, l'intérêt renouvelé du régime pour les migrants avait en effet pu être remarqué. En cette période de décrue des remises des travailleurs expatriés, la préoccupation croissante pour la question des migrations et leurs conséquences sur la Jordanie se focalisait aussi sur les moyens d'inciter les émigrés, en particulier les émigrés du Golfe, à investir en Jordanie. De 1985 à 1989, des conférences annuelles sont organisées sur le sujet à Amman par le ministère du Travail⁴⁸.

71 Ces réunions sont l'occasion de rappeler la cohésion nationale jordanienne au-delà des frontières, traduite dans les représentations persistantes de la migration comme phénomène temporaire (RSS, 1983). Et ceci en dépit de la réalité de l'installation des migrants dans les pays d'accueil, en particulier au Koweït jusqu'en 1990.

72 Cette volonté de ne pas couper les liens avec la main-d'œuvre expatriée s'affirme au long des années quatre-vingt, alors que des progrès sociaux sont réalisés en Jordanie : la protection sociale (assurance maladie, cotisation retraite) garantie aux travailleurs jordaniens résidant dans le pays est officiellement étendue aux expatriés, sur la base d'affiliations volontaires (Share', 1991).

73 Après une longue interruption, les conférences reprennent. À l'été 2001, un symposium se tient sur le sujet à Amman, organisé cette fois par les plus hautes instances politiques : le bureau du roi (*Diwan el-malaki*). Le roi Abdallah II prononce d'ailleurs lui-même le discours d'introduction⁴⁹, ce qui traduit la nouvelle importance donnée aux liens entre migrants et pays de départ.

74 Parallèlement à cet intérêt manifesté par l'Etat à l'égard des émigrés, des données d'enquête signalent un désengagement des expatriés vis-à-vis de la Jordanie. Selon N. Zaqqqa, 73 % des migrants participant à son enquête n'étaient pas sûrs de vouloir rentrer en Jordanie ou déclaraient ne pas le souhaiter. 61 % pensaient que leur contribution au développement, lors d'un éventuel retour en Jordanie, ne serait pas la bienvenue, et 28 % en étaient sûrs. 11 % seulement s'imaginaient qu'elle le serait. Conséquence de ce pessimisme, seuls 8 %

des remises des émigrés avaient été utilisés comme investissement productif (sur le marché boursier ou dans une affaire) (Zaqqa, 2001).

75 On peut alors postuler que la surprenante stabilité du régime est à porter au crédit de ce mouvement accru. L'examen des remises des travailleurs migrants montre que celles-ci atteignent à partir de 1996 des niveaux plus élevés qu'au milieu des années quatre-vingt⁵⁰ (graphique 2) et constituent de nouveau une part non négligeable du PIB (tableau 3). Les flux de la rente migratoire semblent donc avoir pu être réactivés.

Figure 2 : Remises des émigrés jordaniens, 1961-1998 Montants bruts, en millions de dinars [afficher]

76 Cependant, si l'on en croit les résultats de l'enquête de Zaqqa, la défiance envers les capacités de redistribution du régime et de l'avenir de la Jordanie reste profonde. De plus, le sentiment de citoyenneté de ces expatriés semble peu développé, à en croire les représentations qu'ils avancent de leur possible impact sur le développement en Jordanie. On peut donc imaginer que la migration sera, sinon définitive, au moins de longue durée, et que les émigrés n'auront qu'un faible impact sur la poursuite de l'entreprise de construction nationale, si ce n'est par le biais de la rentification de l'économie. L'encouragement implicite de l'État aux migrations traduit peut-être la poursuite d'une nouvelle source de rente, venue cette fois des pays occidentaux.

77 Les nouvelles tendances migratoires semblent donc bien constituer un signe de l'échec du « contrat social » en Jordanie, le prix de la stabilité politique du pays. La sortie (*exit*), compense l'impossibilité d'expression publique (*voice*) et le sentiment général de difficulté de construction d'une citoyenneté. Elle indique l'amertume ressentie devant le manque d'opportunités (économiques et politiques) disponibles, alors que l'État se rentière de nouveau. On devra donc encore attendre, pour savoir si les tentatives récemment engagées pour rapprocher les migrants de ce dernier auront un impact au niveau politique.

Après le 11 septembre 2001 : migrations, sécurité, conséquences sur les pays de départ

78 A la fin des années quatre-vingt dix, la mutation des champs migratoires consécutive à la quasi-fermeture des marchés du Golfe, le développement de réseaux englobant des migrants originaires de régions auparavant peu touchées par des migrations de longue durée vers les pays occidentaux avaient permis la mobilisation d'un nombre croissant de migrants, dont les remises avaient atteint des montants comparables (en proportion du PIB) à ceux du début des années quatre-vingt. On avait suggéré que ce mouvement jouait de nouveau le rôle qu'il avait occupé durant les années soixante-dix.

Mutation des politiques des pays d'accueil ?⁵¹

79 Pourtant, ce mouvement est tributaire des politiques d'immigration mises en place par les pays d'accueil. Or, depuis les événements du 11 septembre 2001, le lien entre immigration et sécurité y a été mis en relief de façon appuyée. Les politiques d'immigration massives mises en place au Canada par exemple ont été critiquées, tant dans ce pays qu'aux États-Unis⁵² (Adelman, 2002). Un débat s'est engagé sur le sujet et sur l'intégration culturelle, et non plus seulement économique, des communautés immigrées dans les pays d'accueil. La théorie du « choc des civilisations » a été évoquée, traduisant la perception d'un échec des politiques migratoires passées, mais aussi l'instrumentalisation accrue du phénomène migratoire dans le discours politique (Faist, 2002).

80 Pourtant, les politiques migratoires de ces deux pays, qui reçoivent comme on l'a vu un nombre croissant d'immigrants arabes et moyen-orientaux, n'ont pas, à ce jour, été profondément remaniées⁵³. Aussi les effectifs de migrants (immigrants économiques et demandeurs d'asile) en provenance du Moyen-Orient ont poursuivi leur progression jusqu'à nos jours, tant au Canada qu'aux États-Unis (Adelman, 2002 ; Camarota, 2002). Dans ce dernier pays, le nombre d'immigrants moyen-orientaux a été multiplié par sept entre 1970 et 2000, passant de moins de 200 000 personnes à 1,5 million, dont environ 10 % seraient installés illégalement. Sans changement de la politique américaine d'immigration, 1,1 million supplémentaire d'immigrants moyen-orientaux sont attendus sur le territoire d'ici 2010. Le 11 septembre n'a

pas fait fléchir le volume des candidatures : en octobre 2001, le Département d'État aurait reçu 1,5 millions de candidatures de cette région⁵⁴ à la loterie des visas⁵⁵ (Camarota, 2002).

Migrations et sécurité nationale

81 Or, c'est justement la relative stabilité de ces chiffres qui pose problème. La progression des effectifs de migrants est plus lente que celle des demandes, dont l'augmentation au cours des années quatre-vingt dix a été très forte. Le ralentissement des procédures d'admission en résultant, les exigences accrues posées aux candidats, en termes de capital (formation et niveau d'études en particulier), risquent d'affecter le rôle des migrations comme exutoire au chômage et à l'absence de possibilités de participation politique. On peut donc se demander quelle réponse les États moyen-orientaux, où la transition démocratique attendue ne s'est pas produite, vont pouvoir fournir à ces difficultés croissantes d'exporter la main-d'œuvre surnuméraire et la contestation politique.

82 À cette situation se superpose l'éventualité de mouvements de population vers la Jordanie, qui ajouterait à la pression démographique sur les ressources. Le contexte troublé de la seconde Intifada, déclenchée en septembre 2000, voit la résurgence de rumeurs touchant à un transfert de la population palestinienne vers la Jordanie. Cette situation a réveillé les craintes des nationalistes jordaniens, mais semble confirmer la tendance à une « nationalisation » de la politique jordannienne. La presse jordannienne, depuis la fin 2001, se fait régulièrement l'écho de la fermeture des frontières aux Palestiniens souhaitant fuir, même temporairement, leur lieu de résidence⁵⁶. De fait, les visiteurs en provenance de Cisjordanie sont contrôlés minutieusement, la durée de leur séjour est limitée⁵⁷. On ne dispose pas d'estimation fiable du nombre de Palestiniens ayant traversé le fleuve depuis le début du conflit, mais les autorités jordanniennes mettent en relief les mouvements de retour vers la Cisjordanie en provenance de la rive est⁵⁸.

83 Les réfugiés d'Irak constituent une autre composante importante de la population présente au sein des frontières, mais dont l'impact sur le processus de construction nationale est radicalement différent. Les Irakiens, entrés en Jordanie depuis la guerre du Golfe, ne peuvent en effet prétendre à l'asile politique, donc à une installation dans ce pays, qui n'a pas signé la Convention de Genève. Ils sont considérés comme des migrants en transit vers un pays tiers par les autorités jordanniennes, qui appliquent à leur endroit une politique qualifiée de « semi-protectionniste » (Chatelard, 2002)⁵⁹. Les estimations des effectifs d'Irakiens en Jordanie à la fin des années quatre-vingt dix, fournies par les autorités locales et les ONG ne sont pas fondées sur des comptages précis et varient de 50 000 à 300 000 personnes. Parmi eux, 20 000 seulement disposeraient d'un titre de séjour d'un an renouvelable, obtenu après la signature d'un contrat de travail légal. Le flux d'immigration en provenance d'Irak reste constant depuis la fin de la guerre du Golfe, de même que le rythme des sorties de Jordanie. Cependant, la plupart des migrants irakiens réside ou travaille en Jordanie illégalement, pour convenance personnelle (migrations de travail pendulaires entre les deux pays) mais surtout par contrainte, en raison de l'impossibilité de régulariser le séjour⁶⁰ comme d'émigrer rapidement vers un pays tiers (par une demande d'asile politique déposée au Haut Commissariat aux Réfugiés, par un recours aux filières développées par les Églises chrétiennes, réservé aux chrétiens, par l'utilisation de filières clandestines, onéreuses et peu sûres). La présence irakienne, essentiellement clandestine et perçue comme transitoire, reste donc confinée hors de l'espace social jordannien. Elle est ignorée dans le débat public et ne semble pas constituer un enjeu dans le processus de construction nationale, à la différence de celle des réfugiés de Palestine, présents ou à-venir. Les autorités jordanniennes minimisent la présence des réfugiés d'Irak sur le sol national et ont de nouveau réaffirmé officiellement la fermeture des frontières aux réfugiés du nouveau conflit de 2003. Pourtant, il reste peu probable que la situation politique et économique de l'Irak se résolve très rapidement et autorise un retour massif de tous les expatriés. Les Irakiens pourraient donc faire leur entrée dans le débat sur la citoyenneté jordannienne et le partage des ressources économiques et politiques.

Migration et développement

84 Pour conclure cet exposé sur le rôle joué par les migrations dans le contrôle de la pression démographique sur les ressources et l'accès au capital, une remarque s'impose : il semblerait

que la politique d'exportation de la contestation, si elle a résolu à court terme les conflits, s'avère finalement préjudiciable au processus de développement global, sur le long terme, des pays de la région.

85 Le niveau de développement humain, dans l'ensemble des pays arabes, a fait l'objet d'un rapport alarmant des Nations-Unies (UNDP, 2002). Malgré un niveau de revenu *per capita*⁶¹ dans le monde arabe supérieur à celui rencontré dans d'autres régions (Asie du Sud, Afrique subsaharienne), les indices de développement humain (Human Development Index (HDI) et Alternative Human Development Index (AHDI)), qui incluent des évaluation des capacités humaines disponibles, des libertés civiles, de la justice sociale, y montrent les scores les plus bas au monde. Le pays arabe détenant le meilleur AHDI, qui se trouve être la Jordanie, ne figure qu'en 68^e position, sur un total de 111 pays (données de 1998). On peut donc s'interroger sur cette spécificité du monde arabe, qui allie une persistante pauvreté⁶², en termes de développement dans son sens le plus large, à des revenus moyens élevés, voire très élevés pour les États producteurs d'hydrocarbures.

86 On a vu l'importance du facteur de la rentiérisation de l'État et de l'économie dans le processus de négociation du lien social et des relations État/société particulier au Moyen-Orient. Cette région abrite les pays producteurs de matière première, la main-d'œuvre à même de l'exploiter, mais aussi reste, des années 1950-60 à aujourd'hui, une région canalisant d'importants flux d'aide internationale en provenance des pays occidentaux. On peut donc émettre l'hypothèse d'un lien de cause à effet entre la persistance de ce système économique-politique et celle du sous-développement humain dans ces régions. Cette hypothèse permet d'écarter les causalités religieuses, voire culturelles, à ce dernier facteur, souvent invoquées depuis le 11 septembre. Elle privilégie des facteurs explicatifs de nature politico-économique. En outre, le niveau politique à envisager ne serait plus un ensemble (perçu comme) culturel, supra-national, mais bien celui de l'État, sinon de l'État-nation. Le refus, ou les difficultés de bâtir une citoyenneté, une identité nationale sont en effet à la source de l'échec du développement humain dans le monde arabe, mais plus particulièrement moyen-oriental. L'évitement de ce processus et de ses ajustements politiques a en effet été rendu possible par la rentiérisation de l'État et de l'économie, dont la cause, mais aussi la conséquence, restent les mouvements migratoires. Les difficultés nouvelles d'exportation de la contestation, en même temps que celle des cerveaux, par le recours aux migrations internationales pourraient donc devenir le point de départ d'un processus global de réappropriation des ressources, humaines et autres, de revendication des outils du développement jusqu'à présent confisqués par les régimes en place dans les États de la région.

Conclusion

87 On a voulu, dans cette étude, mettre en relief l'importance décisive des mouvements d'émigration internationale dans le processus de stabilisation politique en Jordanie. A deux périodes de crise, nées de flux massifs de population vers la Jordanie (1967 et 1990-1991), qui toutes deux menacent la suprématie démographique de la base de soutien du régime dans la population totale, répondent deux vagues d'émigration internationale, qui permettent d'éviter au régime une renégociation des liens de redistribution clientéliste des ressources et des modalités d'accès au capital. Les migrations sont donc un facteur constitutif du politique, en Jordanie comme dans d'autres pays arabes. A la suite de la Guerre du Golfe, la rupture des liens entre la Jordanie et les riches pétromonarchies détourne les flux migratoires du monde arabe vers l'occident. On peut remarquer que ces mouvements n'ont pas donné lieu à une diffusion, vers le pays de départ, de nouveaux modes de relation État-société. La demande d'émigration s'accroît, alors que l'offre n'augmente pas, voire se réduirait en cas de changement de politique migratoire, comme le laissent présager les événements du 11 septembre. Le verrouillage politique de plus en plus marqué dans les pays arabes laisse attendre une transition démocratique troublée si elle peut se réaliser en profondeur, par une réappropriation des ressources humaines auparavant évincées du processus de construction nationale et de développement par l'émigration.

- 88 ADELMAN Howard (2002) Canadian Borders and Immigration Post 9/11, *International Migration Review*, vol. XXXVI, 1, pp. 15-28.
- 89 AHMED I. (1997) Exit, Voice and Citizenship, in Tomas Hammar, G. Brochmann, K. Tamas et Thomas Faist Eds., *International Migration, Immobility and Development. Multidisciplinary Perspectives*, Oxford / New York, Berg, pp. 159-185.
- 90 AL-SAID Hamed (2000) *Jordan : The Political Economy of Public Sector Growth and Reform in a Rent-Seeking Economy, 1973-1998*, Document du CERMOC n°9, 16 p.
- 91 ANDERER G. (1991) *Die Politische Ökonomie eines Allokationssystems- Jordanien und die Internationale Arbeitsmigration seit 1973*, Frankfurt am Main/ Bern/ New York/ Paris, Lang.
- 92 AUGÉ Jean-Christophe (1997a) La privatisation en Jordanie : mise en perspective et état des lieux, *Jordanies*, n°4, décembre 1997, pp. 131-146.
- 93 AUGÉ Jean-Christophe (1997b) Système d'enseignement supérieur et populations étudiantes en Jordanie : pistes de recherche, *Jordanies*, n°3, juin 1997, pp. 127-133.
- 94 BEBLAWI Hazem (1987) The Rentier State in the Arab World, in Hazem Beblawi et Giacomo Luciani Eds., *The Rentier State, in Nation, State and Integration in the Arab World* (vol. 2), London/ New York, Croom Helm.
- 95 BRAND Laurie (1988) *Palestinians in the Arab World. Institution Building and the Search for State*, New York, Columbia University Press.
- 96 BRAND Laurie (1995) *Jordan's Inter-Arab Relations : The Political Economy of Alliance Making*, New York, Columbia University Press.
- 97 CAMAROTA Steven (2002) The Muslim Wave. Dealing with Immigration from the Middle East, *National Review*, August 2002, <http://www.cis.org/articles/2002/sac830.htm>
- 98 CHATELARD Géraldine (2002) *Jordan as a Transit Country : Semi-Protectionist Immigration Policies and Their Effect on Iraqi Forced Migrants*, Communication présentée à l'atelier n° 14, Third Mediterranean Social and Political Research Meeting, Montecatini Terme and Florence : Robert Schuman Centre for Advanced Studies, 20-24 mars 2002.
- 99 CZICHOWSKI Frank (1988) 'Ich und meine Vettern gegen die Welt...' Migration, 'Wastah', Verteilungskoalitionen und gesellschaftliche Stabilität in Jordanien, *Orient* 29, n° 4, décembre 1988, pp. 561-569.
- 100 CZICHOWSKI Frank (1990) *Jordanien : Internationale Migration, Wirtschaftliche Entwicklung und Soziale Stabilität*, Hamburg, Deutsches Orient-Institut (Schriften des Deutschen Orient-Institut).
- 101 DE BEL-AIR Françoise (2001) From household politics to domestic policies : The effect of demographic transition on socio-political patterns of domination, in George Joffe Ed., *Jordan in Transition- 1990-2000*, London, Hurst, pp. 149-171.
- 102 DIB Georges (1979a) *Legal Aspects of Intra-Regional Migration : Proposal for Action*, Paper presented at the Second Regional Population Conference of ECWA, Damascus, ECWA, 1-6 December 1979.
- 103 DIB Georges (1979b) Migration and Naturalization Laws in Egypt, Lebanon, Syria, Jordan, Kuwait and the United Arab Emirates, Part I : Migration Laws, *Population Bulletin of ECWA*, n° 15.
- 104 DOUGHERTY Pamela (1996) Les émeutes du pain à Kérak : une réponse au processus d'ajustement structurel en cours, *Jordanies*, n° 2, décembre 1996, pp. 95-99.
- 105 ESCWA (1992) *Proceedings - Expert Group Meeting on the Absorption of Returnees in the ESCWA Region with Special Emphasis on Opportunities in the Industrial Sector*, Amman, 16-17 December 1991.
- 106 FAFO (1997) *Jordan Living Condition Survey 1996- Main Results* (Tables), Amman, Norway Institute for Social Sciences (FAFO)/ Department of Statistics.
- 107 FAIST Thomas (1997) The Crucial Meso-Level, in Tomas Hammar, G. Brochmann, K. Tamas et Thomas Faist Eds., *International Migration, Immobility and Development. Multidisciplinary Perspectives*, Oxford / New York, Berg, pp. 187-217.
- 108 FAIST Thomas (2002) 'Extension du domaine de la lutte' : International Migration and Security Before and After September 11, 2001, *International Migration Review*, vol. XXXVI, 1, pp. 7-14.

- 109 FARGUES Philippe (1991) La migration obéit-elle à la conjoncture pétrolière dans le Golfe ?-
L'exemple du Koweït, in Gilbert Beaugé et Friedmann Buttner Eds., *Les migrations dans le*
monde arabe, Aix en Provence, IREMAM/ Paris, CNRS, pp. 41-68.
- 110 FEILER Gil (1993) Labour Migration in the Middle-East Following the Iraqi Invasion of
Kuwait, in *Israël / Palestine Centre for Research and Information (IPCRI) Israël/ Palestine,*
Issues in Conflict, Issues for Cooperation, Jerusalem, IPCRI, vol. II, n° 7, December 1993.
- 111 FINDLAY Allan et SAMHA Musa (1985) The Impact of International Migration on the Urban
Structure of Amman, *Espace, Populations, Sociétés*, 1, pp. 93-98.
- 112 GOROKHOFF Philippe (1985) Les Palestiniens au Koweït, in CERMOC (collectif)
Migrations et changements sociaux dans l'Orient arabe, Beyrouth, CERMOC, pp. 37-84.
- 113 HASHEMITE KINGDOM OF JORDAN(1964) *Population and Housing Census 1961-*
Volume I- Final Tables- General Characteristics of the Population, Amman, Department of
Statistics.
- 114 HASHEMITE KINGDOM OF JORDAN (1983) *Population and Housing Census 1979* vol.
2, part 1 : Population Characteristics, Amman, Department of Statistics.
- 115 HASHEMITE KINGDOM OF JORDAN (1986) *Étude sur les migrations internes, de retour*
et la force de travail (résultats principaux), Amman, Department of Statistics (en arabe).
- 116 HASHEMITE KINGDOM OF JORDAN (1991) *Travailleurs, chômage, immigrés et pauvreté*
en Jordanie, Amman, Department of Statistics (en arabe).
- 117 HASHEMITE KINGDOM OF JORDAN (1993) *Enquête Les Jordaniens de l'extérieur,*
rentrés en Jordanie entre le 31/12/1991 et le 10/8/1992, Amman, Department of Statistics (en
arabe).
- 118 HASHEMITE KINGDOM OF JORDAN (1997) *Population and Housing Census 1994* vol.
2 : Population Characteristics, Amman, Department of Statistics.
- 119 HASHEMITE KINGDOM OF JORDAN / National Planning Council (1981) *Five Year Plan*
For Economic and Social Development 1981-1985, Amman.
- 120 LAVERGNE Marc (1996) *La Jordanie*, Paris, Karthala.
- 121 LE TROQUER Yann et HOMMERY Rozenn (1998) Du Koweït à la Jordanie, le retour
suspendu des Palestiniens, *Revue d'Études palestiniennes*, n°14, hiver 1998, pp. 54-70.
- 122 LOEW G. (1978) L'essor urbain en Jordanie orientale, *Maghreb Machrek*, vol. 81, pp. 50-55.
- 123 LONGUENESSE Elisabeth (1991) Rapports de classes, solidarités communautaires et
identités nationales dans les pays du Golfe, in Gilbert Beaugé et F. Buttner Eds., *Les migrations*
dans le monde arabe, Aix en Provence, IREMAM/ Paris, CNRS, pp. 123-136.
- 124 LUCIANI Giacomo et SALAME Ghassan Eds. (1988) *The Politics of Arab Integration*,
Istituto Affari Internazionali / Kent, Croom Helm.
- 125 NATIONAL CENTER FOR EDUCATIONAL RESEARCH AND DEVELOPMENT
(NCERD) (1991) *Étude sur les caractéristiques sociales et économiques des Jordaniens*
revenus du Golfe, Amman, NCERD, (3 tomes) (en arabe).
- 126 OWEN Roger (1983) Government and Economy in Jordan : Progress, Problems and Prospects,
in Patrick Seale Ed., *The Shaping of an Arab Statesman : Abd al-Hamid Sharaf and the Modern*
Arab World, London, Quartet Books, pp. 85-104.
- 127 RADI Lamia (1994) Les Palestiniens du Koweït en Jordanie, *Maghreb-Machrek*, n° 144, avril-
juin 1994, pp. 55-65.
- 128 ROYAL SCIENTIFIC SOCIETY (R.S.S.) (1983) *Workers Migration Abroad : Socio-*
Economic Implications for Households in Jordan, Amman, R.S.S. / Economic Department.
- 129 RUSSEL Sharon Stanton (1988) Migration and Political Integration in the Arab World, in
Giacomo Luciani et Ghassan Salamé Eds., *The Politics of Arab Integration*, Istituto Affari
Internazionali / Kent, Croom Helm, pp. 183-210.
- 130 RUSSEL Sharon Stanton (1992) International Migration and Political Turmoil in the Middle-
East, *Population and Development Review*, vol. 18, n°4, December 1992, pp. 719-727.
- 131 SALIBI Kamal (1996) *Histoire de la Jordanie*, Paris, Naufal.
- 132 SAMHA Musa (1990) The Impact of Migratory Flows on Population Changes in Jordan :
A Middle Eastern Case Study, *International Migration*, vol. XXVIII, n° 2, June 1990, pp.
215-227.

- 133 SAMHA Musa (1999) *Migration in Jordan : Patterns and Impact on Population Changes*, Communication présentée au colloque Migration and Culture Contact : Patterns of Confrontation and Coexistence in a Changing World, Amman, The Royal Institute for Inter-Faith Studies, 11-14 October 1999.
- 134 SECCOMBE Ian (1987) Labour Emigration Policies and Economic Development in Jordan : From Unemployment to Labour Shortage, in Bishara Khader et Adnan Badran Eds., *The Economic Development of Jordan*, Louvain, CERMAC / London, Croom Helm, pp. 118-132.
- 135 SHAMI Seteney (1996) *Emigration Dynamics in Jordan, Palestine and Lebanon*, Geneva, IOM / UNFPA, Policy Workshop on Emigration Dynamics in the Arab Region.
- 136 SHARABI Hisham (1996) *Le néopatriarcat*, Paris, Mercure de France.
- 137 SHARE' M. (1991) La main-d'oeuvre jordanienne dans les pays du Golfe arabe : volume, mouvements, ses régulations, son avenir, in N. Khouri et Q.A. Ahmad Eds., *Structures de la main-d'oeuvre sur le marché du travail jordanien*, Amman, R.S.S. / B.I.T. (bureau régional), en arabe.
- 138 SHARE' M. (1987) The Use of Jordanian Workers Remittances, in Bishara Khader et Adnan Badran Eds., *The Economic Development of Jordan*, Louvain, CERMAC / London, Croom Helm, pp. 32-44.
- 139 SINGER Colin (2002) <http://www.immigration.ca/permres-faq-english.asp>
- 140 TELL Tareq (1994) Les origines sociales de la glasnost jordanienne, in Riccardo Bocco et Mohammed Reza Djalili Eds., *Moyen-Orient : migrations, démocratisation, médiations*, Paris, PUF, pp. 201-219.
- 141 UGOLINI Laetitia (1993) *La justice et les mineurs en Jordanie*, Rapport de stage extérieur, Bordeaux, Ecole nationale de la Magistrature.
- 142 UNDP (2002) *Arab Human Development Report*, New York, UNDP.
- 143 VAN HEAR Nicholas (1994a) L'impact des rapatriements forcés vers la Jordanie et le Yémen pendant la crise du Golfe, in Riccardo Bocco et Mohammed Reza Djalili Eds., *Moyen-Orient : migrations, démocratisation, médiations*, Paris, PUF, pp. 101-116.
- 144 VAN HEAR Nicholas (1994b) The Impact of the Involuntary Mass 'Return' to Jordan in the Wake of the Gulf Crisis, *International Migration Review*, vol. XXIX, n°2, pp. 352-374.
- 145 WILS Oliver (1998) L'aide étrangère et son impact sur l'économie politique jordanienne : quelques questions de recherche, *Jordanies*, n°5-6, juin-décembre 1998, pp. 100-120.
- 146 WORLD BANK (1994) *Peace and the Jordanian Economy*, Washington, IBRD/ The World Bank.
- 147 WORLD BANK (1996) *Jordan. Country Overview*, <http://www.worldbank.org/html/ext dr/offrep/mena/Jordan.htm>
- 148 ZAQQA Nadim (2001) *Jordanian Migration*, <http://www.jordanian-migration.com/index.html>

Notes

1 -Cet aspect du rôle des migrations internationales sera abordé dans une étude sur les politiques d'immigration en Jordanie, publiée dans le cadre du programme « *Migrations au Moyen-Orient arabe : politiques migratoires, réseaux et communautés dans le contexte de la mondialisation* », mené par l'Institut français du Proche-Orient à Amman (Jordanie).

2 -Migrants de nationalité jordanienne chassés des pays du Golfe vers la Jordanie par le conflit consécutif à l'invasion du Koweït par l'Irak en 1990 et la seconde Guerre du Golfe.

3 -Plus d'un demi-million de ces derniers étaient des réfugiés, vivant pour la plupart dans les camps : environ 400 000 parmi les Palestiniens de Cisjordanie, et 100 000 parmi les Transjordaniens de la rive orientale. Selon la définition de l'UNRWA (Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine au Moyen-Orient), agence des Nations-unies créée en mai 1950 pour venir en aide aux personnes expulsées de Palestine, un réfugié palestinien est une personne qui a eu sa résidence normale en Palestine pendant deux ans au moins avant le conflit de 1948 et qui, en raison de ce conflit, a perdu à la fois son foyer et ses moyens d'existence, et a trouvé refuge, en 1948, dans l'un des pays où l'UNRWA assure des secours.

4 -Sous administration égyptienne depuis 1949.

5 -Les déplacés non réfugiés ne relèvent pas de la responsabilité de l'UNRWA, mais de celle du gouvernement jordanien, en tant que citoyens de ce pays déplacés à l'intérieur des frontières nationales d'alors, la rive ouest ayant été annexée par la Jordanie entre 1950 et 1967. La nationalité jordanienne a été en effet octroyée à tous les habitants de la Cisjordanie et aux réfugiés palestiniens incorporés dans les nouvelles frontières du royaume (et même à ceux résidant ailleurs, s'ils en faisaient la demande).

6 -La ville de Amman, par exemple, passe de 30 000 habitants en 1943 à 615 000 en 1967 (Loew, 1978).

7 -En 1948, les Palestiniens vivant en situation « précaire » constituaient déjà 37 % de la population de Amman, 26 % de celle d'Irbid (Loew, 1978).

8 -Même si le PIB croît en moyenne de 8 % par an jusqu'en 1966 (Lavergne, 1996).

9 -Ce système clientéliste lie la dynastie hachémite aux principaux groupes tribaux des régions rurales et steppiques, par un contrat d'« allégeance contre protection » (Tell, 1994), de même qu'aux grands commerçants et aux bureaucrates originaires des pays voisins, qui assuraient depuis la création de l'Emirat son encadrement économique et politique.

10 -Ce transfert de capital était plus aisé pour les membres des « grandes familles » palestiniennes, dont la plupart entretenaient déjà des liens privilégiés avec la dynastie hachémite avant 1948.

11 -Les plus touchés par le chômage jusqu'à nos jours, malgré l'investissement réalisé et le capital humain qu'ils représentent.

12 -Avec par exemple la création de l'OLP en 1964.

13 -Les effectifs de réfugiés sont publiés par l'UNRWA, mais ceux des déplacés n'ont pas été enregistrés, car on a vu que ces personnes, se déplaçant d'une rive à l'autre du Jourdain, étaient considérées comme circulant à l'intérieur d'un même pays en raison de l'annexion par la Jordanie de la rive ouest (Cisjordanie), depuis 1950.

14 -Selon des données collectées élaborées lors de la préparation aux négociations multilatérales sur les réfugiés en 1991.

15 -De la perte de la Cisjordanie envahie par Israël en 1967, aux événements de « Septembre noir » en 1971, point culminant d'un conflit mené sur le territoire jordanien, entre les organisations palestiniennes à la recherche d'une base de combat pour la libération de la Palestine et le régime hachémite.

16 -Ces données sont compilées par Zaqqa, 2001. Elles ne sont qu'imparfaites pour étudier les migrations, car elles ne distinguent pas entre tous les mouvements aux frontières (travail, tourisme, etc.). Elles restent donc essentiellement indicatives.

17 -Constitution jordanienne de 1952, articles 9-i et 9-ii.

18 -Voir par exemple pour le Koweït, Russel et Al-Ramadhan, 1994 ; Russel, 1988. Pour plusieurs autres pays du Moyen-Orient, quelques indications dans Dib, 1979a et b.

19 -À la différence des pays occidentaux, où l'on considérait la migration comme définitive, ce qui reste à vérifier (Shami, 1996).

20 -Le nombre de détachements du ministère de l'Éducation vers les pays du Golfe croît de 271 en 1970, 810 en 1974 à 2 330 en 1983 (Seccombe, 1987 : 122).

21 -L'enregistrement des expatriés repose sur des déclarations volontaires, en accord avec la politique officielle jordanienne vis-à-vis de l'émigration. Les pays de destination n'enregistrent pas tous de la même façon (s'ils les enregistrent) les entrées et sorties de migrants : l'Irak par exemple ne détaille pas par nationalité les immigrants arabes, tandis que le Koweït, dans ses statistiques de population, agrège Jordaniens et Palestiniens sans mention du lieu de départ (rive est ou rive ouest du Jourdain).

22 -Ce chiffre émane des autorités koweïtiennes, même si, de 1965 à 1970, les statistiques officielles ne distinguaient pas entre Palestiniens et Jordaniens (Brand, 1988 : 115 (note 26).

23 -Dans un article important, H. Beblawi (Beblawi, 1987) revient sur le concept de rente, de nouveau en vogue après 1973. Rétribution d'une ressource naturelle (agricole, minière...), la rente a été distinguée très tôt par les économistes classiques (Smith et surtout Ricardo) des autres formes de revenu (salaires et profits), dans le sens où elle ne constitue jamais, elle, que le reflet et non la cause du prix des produits. Et cette distinction analytique de recouper la stigmatisation sociale bien connue (commune à Marx, Weber...) du rentier comme agent bénéficiaire d'une production à laquelle il n'a pas pris une part active. De manière générale, souligne donc H. Beblawi, c'est faute de concepts plus adéquats qu'il convient de parler d'État rentier lorsqu'on évoque la prééminence du facteur pétrolier dans les économies

arabes contemporaines. Et l'auteur d'insister sur l'importance, en l'espèce, du caractère externe de la rente, une rente interne supposant, pour être pérenne, l'existence d'un fort secteur productif national (Augé, 1997a : 145 (note 2). J-C. Augé ajoute : « *Pratiquement dépourvue d'hydrocarbures, la Jordanie [...] constitue [...] pour H. Beblawi, G. Luciani, R. Brynen entre autres [...] le cas-type d'État (semi)rentier* » (Augé, 1997a : 144).

24 -Dès 1921, à la création de l'Émirat de Transjordanie, le régime vivait des allocations de la puissance mandataire britannique. Ces allocations de la Grande-Bretagne se poursuivent après 1946, mais sont progressivement remplacées, à partir de 1957, par celles des États-Unis, constituant une véritable stratégie de la part du régime.

25 -Cette théorie remet en cause les travaux inspirés des théories néoclassiques. La rente apparaît, non seulement comme un concept d'économie politique, suffisante-insuffisante en fonction des demandes, mais comme remplissant une fonction, déterminante pour la structure politique du pays. L'argumentation théorique sur l'État rentier au Moyen-Orient, développée, en particulier, dans certaines universités allemandes, se distingue par la prise en compte attentive de facteurs autres que purement économiques ou politiques, des concepts de sociologie politique : le patronage, la notion de réseau d'influence et de groupe de pression, par exemple (Anderer, 1991).

26 -Koweït, Émirats arabes unis, Qatar, Bahreïn, Arabie Saoudite.

27 -De 1989 à 1996, la part des remises des Jordaniens expatriés dans le PIB est calculée à partir des montants des remises et du PIB présentés par Wils, 1998 : tableau 3. Ces montants, qui restent indicatifs, sont cohérents avec les chiffres présentés dans les annuaires statistiques à partir de 1998 et en reflètent les fluctuations. Pour 1997 et 1998, les chiffres des remises (nettes) et de leur part dans le PIB sont tirés des Annuaires statistiques des années considérées.

28 -A l'origine, les soutiens financiers devaient s'élever à 616,1 millions de dollars par an, dont 35 % à la charge du seul Koweït (Radi, 1994 ; ESCWA, 1992).

29 -Le Koweït et l'Irak absorbaient 70 % de la production agricole jordanienne (Lavergne, 1996 : 148).

30 -Résolution 611 des Nations-unies décrétant l'embargo sur l'Irak.

31 -Proportion de la population en-deça du seuil de pauvreté défini par la Banque mondiale, soit un revenu per-capita inférieur à 370 \$ par an (\$ de 1985, réajusté en fonction de l'évolution du pouvoir d'achat et de l'inflation) (Worzala, 1994 : 7).

32 -Décision annoncée le 31 juillet 1988, donnant lieu au désengagement administratif et juridique de la Jordanie sur la rive ouest (Cisjordanie), liens qui subsistaient malgré l'invasion de la Cisjordanie par Israël en 1967. Elle fait revenir la Jordanie dans ses frontières d'avant 1950, et revêt une importance décisive, car elle ouvre la voie à la revendication, sinon à la création d'un État palestinien sur la rive ouest du Jourdain. Dans ce contexte, elle remet en cause les frontières du territoire, la place de la Jordanie dans le jeu politique régional, la signification de la nationalité et les paramètres de la citoyenneté. La population résidente sur la rive ouest se trouve *de facto* désignée comme palestinienne.

33 -Les personnes ayant réussi à s'insérer sur le marché du travail à un niveau équivalent à celui occupé au Koweït insistaient sur la baisse de leur niveau de vie moyen, en raison de la faiblesse des salaires jordaniens par rapport au coût de la vie.

34 -Les données concernant ces personnes ont été tirées de l'enquête sur les ménages et leurs membres, à l'aide des renseignements contenus dans les livrets de famille et des questionnaires adressés aux chefs de famille, comprenant des questions sur les membres du ménage résidant à l'étranger (HKJ, 1997 : III).

35 -Enquête réalisée sur Internet, adressée aux Jordaniens expatriés et aux résidents en Jordanie (Zaqq, 2001). Le nombre de personnes ayant répondu au questionnaire n'est pas mentionné.

36 -Celle proposée par Sinclair pour l'année 1987. L'auteur indique que cette estimation est aussi utilisée par le département des Statistiques jordanien.

37 -Les entrées observées en 1994 signalent le retour de beaucoup d'expatriés d'autres régions du monde, en raison des espoirs suscités par la signature des accords d'Oslo et du Wadi Araba. Il est probable que, parallèlement, d'autres Jordaniens aient migré hors du pays au même moment.

38 -D'après un interview du consul général des États-Unis à Amman, réalisé en 1999, www.acsamman.edu.jo/ms/immigration/atf/maloninterview.html

39 -Le Canada, d'après de nombreux témoignages, constitue la porte d'entrée sur le continent américain.

40 -Dans l'ensemble de la région (Liban, Syrie, Palestine, Jordanie), ce qui a entraîné un changement dans la procédure des demandes (entretiens avec des candidats jordaniens à la migration).

41 -Pour des raisons touchant à la cohésion nationale, facteur toujours très sensible.

42 -En 2000, la Jordanie comptait une vingtaine d'universités pour 5 millions d'habitants, dont huit universités publiques. Le pays compte d'autre part une proportion de 28 % des classes d'âges 18-23 ans inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur, un maximum régional (à égalité avec le Liban), et « une moyenne honorable au regard de celle des pays plus riches » (Augé, 1997 : 127).

43 -Par exemple : *The Star*, 2/07/98 ; 16/08/98. Les dividendes de la paix avec Israël sont reconnus comme inexistantes par la grande partie de la population, malgré l'espoir que la signature des traités avait engendré, au moins au niveau économique. Cet espoir était traduit par le grand nombre de retours observés en 1994 vers la Jordanie et la Palestine.

44 -En empêchant le développement d'une économie productive, propre à favoriser l'émergence de nouvelles classes ou groupes de pression.

45 -La référence à la parenté est omniprésente dans le discours politique jordanien. En effet, le référent familial met en relief l'unité supposée régner au sein de la collectivité nationale, voire du groupe national selon la force du lien politique le soudant. L'unité et la solidarité liant les membres de la famille jordanienne prévient aussi de façon implicite toute tentative de déstabilisation, de traitement différentiel au sein de la fratrie, à savoir, entre Jordaniens « de souche » et Jordaniens d'origine palestinienne. L'unité familiale sert donc de modèle à l'unité nationale, autre thème crucial du discours politique jordanien.

46 -L'ensemble des enquêtes menées en Palestine mentionne d'ailleurs l'importance prépondérante des liens familiaux par rapport aux autres formes de lien social au sein de la société palestinienne à travers son histoire.

47 -Ahmed, 1997. Cet article relie les migrations au politique en opposant la solution du départ à celle de l'expression publique, en cas de désaccord entre le régime et les citoyens. Le projet national, et donc la définition de la citoyenneté, interviennent alors dans la décision de migrer ou non, selon le mode « d'incorporation » des diverses composantes de la population qu'ils impliquent. Cette hypothèse s'inscrit dans le développement d'un cadre de réflexion sur les migrations, qui met paradoxalement l'accent sur la « non-migration ».

48 -Ces conférences sont rapportées dans les numéros correspondants de la revue *Al-'Amal*, publiée chaque trimestre par le ministère du Travail.

49 -Durant les années quatre-vingt, le prince héritier Hassan, frère du roi Hussein s'en chargeait, par conviction personnelle plus que par désir de soutien politique du régime à l'événement.

50 -Les hauts niveaux remarquables en 1992-1993 correspondent au rapatriement des fonds des retournées vers les banques jordaniennes.

51 -Les données présentées ici concernent l'ensemble du Moyen-Orient, défini dans ces statistiques comme la région s'étendant du Maroc au Pakistan (inclus). Elles sont tirées de compilations des données du recensement de l'an 2000 aux États-Unis. La Jordanie n'apparaît nulle part dans ces compilations statistiques sur l'origine des migrants, en raison des faibles effectifs bruts de ses ressortissants.

52 -On se concentre sur ces deux pays, qui absorbent la plus grande part des migrants moyen-orientaux. Les migrations vers l'Europe sont peu importantes.

53 -L'éventualité d'un traitement différentiel des migrants originaires des pays arabes et / ou musulmans, d'une fermeture progressive des frontières à ces personnes, appelée par certains courants de l'opinion publique, ont été officiellement écartées par les autorités des deux pays. Des tentatives d'harmonisation des politiques d'immigration entre les États-Unis et le Canada n'ont pas abouti. Les mesures prises par le Canada restent limitées à une surveillance renforcée des frontières, à une lutte contre l'immigration clandestine et l'usage de faux documents. Les deux pays mènent une politique d'échange de renseignements sur les candidats à l'immigration (Adelman, 2002). Depuis le 28 juin 2002, la procédure de recrutement au Canada a subi une évolution, vers la mise en place de critères de sélection plus sévères, officiellement appliqués à l'ensemble des migrants. Le niveau d'éducation minimal requis est élevé, l'état matrimonial des candidats prend une importance, avec une préférence des autorités pour les personnes mariées. La raison invoquée reste, non les événements du 11 septembre et le problème du lien

migrations-sécurité, mais celui de la forte augmentation du nombre des demandes (Singer, 2002).

54 -Pakistan non inclus.

55 -Un programme qui alloue chaque année 50 000 visas par tirage au sort à des candidats de l'ensemble des pays du monde.

56 -La raison invoquée officiellement est celle de la protection des Palestiniens et de leurs biens face aux agressions israéliennes, de la prévention d'un transfert facile et « volontaire » des Palestiniens vers les pays arabes voisins : si les visiteurs temporaires sur la rive est du Jourdain se trouvaient empêchés par les autorités israéliennes de revenir vers la rive occidentale, la Jordanie se trouverait placée devant un fait accompli rappelant ceux intervenus au cours de l'histoire. Le débat reste en effet vif, à la suite des travaux des nouveaux historiens israéliens, sur les circonstances réelles de la « catastrophe » de 1948. La responsabilité de violences perpétrées à certaines occasions par les sionistes (massacre de Deir Yasin) dans l'exode massif des populations palestiniennes a été démontrée, mais certains nationalistes dans le monde arabe reprochent aux Palestiniens d'avoir cédé à l'intimidation, de n'avoir pas lutté suffisamment pour défendre leur terre.

57 -La période de séjour sur la rive est est fixée en fonction du statut de résidence du demandeur (résidents en Jordanie ou en Cisjordanie). Ces derniers (détenteurs de cartes vertes) ne peuvent désormais rester en Jordanie que 48 heures au maximum.

58 -Par exemple : 11 000 entrées au cours de la première année de la seconde Intifada pour 13 000 retours (interview par Awadat, I. *The Star*, 8/8/2002). En contradiction avec ces chiffres, les écrits du nationaliste Fahd Al-Fanek dans le quotidien *Al-Ra'i* (journal contrôlé par l'État comme l'ensemble de la presse jordanienne) affirment qu'à la mi-2002, 40 000 Palestiniens attendaient de passer la frontière. Le nombre d'entrées accepté par les autorités jordaniennes était alors de 1 000 personnes par jour (*Al-Ra'i*, 15/7/2002).

59 -Les données citées dans ce paragraphe sur les Irakiens en Jordanie sont tirées des travaux de cet auteur.

60 -Le visa attribué aux ressortissants irakiens n'est valable que six mois.

61 -*Per capita output indicator*, fondé sur l'indicateur du pouvoir d'achat élaboré par le PNUD (*Purchasing Power Parity*, (PPP)).

62 -Dans le sens donné à ce mot par le rapport du PNUD.

Pour citer cet article

Référence électronique

Françoise de Bel-Air, « Migrations internationales et politique en Jordanie », *Revue européenne des migrations internationales* [En ligne], vol. 19 - n°3 | 2003, mis en ligne le 20 juin 2006, consulté le 11 février 2012. URL : <http://remi.revues.org/2651> ; DOI : 10.4000/remi.2651

Référence papier

Françoise de Bel-Air, « Migrations internationales et politique en Jordanie », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 19 - n°3 | 2003, 9-41.

À propos de l'auteur

Françoise de Bel-Air

Chercheur associée, Institut Français du Proche Orient, P.O.Box 830 413 Zahran 11 183, Amman, Jordanie

Droits d'auteur

© Université de Poitiers

Résumé / Abstract / Resumen

Cet article met en relief l'importance décisive des mouvements d'émigration internationale dans le processus de stabilisation politique en Jordanie jusqu'à nos jours. A deux périodes de crise, nées de flux massifs de population vers la Jordanie (1967 et 1990-91), répondent deux vagues d'émigration internationale, qui permettent d'éviter au régime une renégociation des liens de redistribution clientéliste des ressources et des modalités d'accès au capital. Les migrations sont donc un facteur constitutif du politique, en Jordanie comme dans d'autres pays arabes.

Or, si la demande d'émigration s'accroît, l'offre n'augmente pas, voire pourrait se réduire comme le laissent présager des mesures prises par des pays occidentaux depuis le 11 septembre 2001. Dans le même temps, le verrouillage politique s'accroît dans les pays arabes. On peut donc y craindre une transition démocratique troublée, à moins que ne s'y opère une réappropriation des ressources humaines auparavant évincées du processus de construction nationale et de développement par l'émigration.

Mots clés : politique d'immigration, besoin de main-d'œuvre, population déplacée

International Migrations and Politics in Jordan. This article illustrates the role of international emigration movements in the process for political stability in Jordan. The two waves of Palestinian refugees to Jordan in 1967 and 1990-91 developed into domestic political crises, which were deflected by a new process of international re-emigration. Thus, the regime could avoid a reshuffling of the clientelist mode of access to capital. In Jordan, in as much as in other Arab countries, migration is a political factor.

However, migration demand increases while opportunities may decrease, as can be witnessed in measures taken by some western countries following September 11th, 2001. In the meantime, Arab states are tightening political control over their populations. One can thus fear a troubled democratic transition in the region, unless human resources, which were marginalized because of former emigration trends, can be reintegrated in the process of nation building and development.

Migraciones internacionales y política en Jordania. Este artículo subraya la importancia decisiva de los movimientos de emigración internacional en los procesos de estabilización política de Jordania. A los dos períodos de crisis originados por flujos masivos de población palestina hacia Jordania (1967 y 1990-91), corresponden dos olas de emigración internacional. Dichas olas evitaron que el régimen se viera obligado a renegociar los lazos de redistribución clientelista de los recursos y de las modalidades de acceso al capital. Tanto en Jordania como en otros países árabes, las migraciones son un factor constitutivo de la política.

Ahora bien, mientras la demanda de emigración se acentúa, la oferta no aumenta sino que más bien se reduce, tal y como lo dejan presagiar las medidas tomadas por los países occidentales desde el 11 de septiembre. Si a esta situación se le suma el creciente enclavamiento político de los países árabes, podríamos imaginar una transición democrática inestable. La única alternativa pasaría por la reapropiación de los recursos humanos hasta ahora excluidos del proceso de construcción nacional y de desarrollo a través de la emigración.

Entrées d'index

Index géographique : Jordanie